



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 20 mars 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
49	57

#### Date de convocation

**14 mars 2024**

#### Habitat – Modification du règlement d'aides à la rénovation de logement

**N° de la délibération  
2024-124**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 20 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Noël PASSAS à St-Jean-de-Muzols sous la présidence de Monsieur Xavier ANGELI, 1<sup>er</sup> Vice-président.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Thierry DARD, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gille FLORENT, Mme Béatrice FOUR, MM. Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Jean-Paul VALLES, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

**Excusés :** Mme Delphine COMTE (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Elisabeth JUNIQUE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), M. Frédéric SAUSSET (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Jean-Louis WIART (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Michel GAY, Mme. Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Michèle VICTORY.

Vu la délibération n°2019-032 du 6 février 2019 approuvant le Programme Local de l'Habitat ;

Vu la délibération n°2019 339 du 17 septembre 2019 approuvant les régimes d'aides et les dispositifs de l'habitat privé ;

Vu la délibération n°2019-422 du 13 novembre 2019 approuvant le règlement d'aides liées aux dispositifs PIG et OPAH-RU ;

Vu la délibération n°2020-652 du 16 décembre 2020 validant la candidature à l'AMI du SPPEH et l'organisation pour la mise en œuvre ;

Vu la délibération n°2021-033 du 3 février 2021 approuvant le plan climat air énergie territorial (PCAET) et le programme d'actions associé ;

Vu la délibération n°2022-063 du 9 février 2022 modifiant le règlement d'aide à la rénovation de logement ;

Considérant que l'évolution des critères de l'ANAH et la fin du dispositif de bonus de la Région sont l'occasion d'adapter les modalités du règlement d'aides à la rénovation de l'Agglo sur deux évolutions principales à savoir :

**Mon Accompagnateur Rénov' :**

Les ménages pouvant désormais se faire accompagner par l'Accompagnateur Rénov' (MAR) de leur choix, il est proposé de supprimer la condition d'un accompagnement par l'agglo prévu dans le règlement pour l'éligibilité à certaines aides. Un accompagnement MAR reste nécessaire pour prétendre aux aides d'ARCHE Agglo.

En revanche, en secteurs OPAH-RU, le lien avec les propriétaires étant une condition indispensable à l'animation du dispositif, il est proposé de conditionner l'engagement des aides Agglo à une présentation préalable des projets à l'animateur en charge de l'OPAH-RU.

En revanche, le lien avec les propriétaires étant une condition indispensable à l'animation de l'OPAH-RU, il est proposé de conditionner l'engagement des aides Agglo en OPAH-RU par une présentation préalable des projets à l'animateur OPAH de l'agglo.

**Suppression du bonus de performance énergétique de la Région :** La Région ne prolonge pas son aide à la rénovation thermique. Il est proposé de supprimer cette aide du règlement de l'agglo.

Par ailleurs, concernant l'aide Agglo de 500€ versée si le projet permet un gain énergétique de 50%, il est proposé d'adopter le critère des sauts de classe comme l'ANAH. Cette aide de 500€ sera versée sous réserve d'un saut de 3 classes énergétiques.

Considérant que la modification des critères d'aides se fera à budget constant.

Considérant le projet de règlement ;

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement Habitat du 20 février 2024 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 février 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la modification du règlement d'aides à la rénovation ci-annexé ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme,  
Mercurol-Veunes, le 20 mars 2024.

Pour le Président  
Empêché par application de l'article 5211-2 du CGCT  
Le 1<sup>er</sup> vice-président  
Xavier ANGELI

